



ÊTRE LÉPREUX EN 1515

Le promoteur et Jean Hanet, lépreux, qui se joint à lui, contre les marguilliers de La Loge (-Pomblin), en 1515 ; ledit Hanet, sa femme, et l'un des deux marguilliers présents.

Les demandeurs exposent que la cabane de Jean Hanet a été brûlée parce qu'elle n'était construite qu'en bois.

Ils demandent que les accusés, soient obligés de la réparer.

Jean Hanet dit en outre qu'il n'a pas où mettre du foin pour nourrir son cheval. Il demande qu'on lui donne un emplacement; au moins un demi quartier de terre.

Il n'a pas non plus de puits et il est obligé d'aller chercher de l'eau très loin, presque à un quart de lieue.

Il demande qu'on lui fournisse de l'eau aux frais des accusés ou des habitants.

Enfin, il demande qu'on lui donne « deux draps de lit », attendu qu'il n'en a eu que deux.

Les marguilliers répondent, par l'organe de leur conseiller, que Jean Hanet a été déclaré lépreux, il y a environ six ans.

A cette époque, on lui a fourni ce qu'il est d'usage que les paroissiens fournissent.

Sa demande n'est donc pas admissible.

Le marguillier, interrogé, dit que Jean Hanet ne possède rien et qu'il est aveugle, ou peu s'en faut.

Tout considéré, nous avons ordonné aux marguilliers de fournir de l'eau audit Hanet, de réparer sa cabane et de lui donner un endroit pour mettre son foin et son cheval ; et attendu que la femme dudit Hanet le fréquente, nous lui défendons d'entrer dans l'église avec les personnes saines, de baiser la paix ou d'aller à l'offrande.



Le promoteur et Jean Hanet, lépreux, laïc, qui se joint à lui, contre Colas Regnart, clerc, de La Loge (-Pomblin), accusé.

Les demandeurs exposent que Colas Regnart, armé d'une hachette, en a porté plusieurs coups à Jean Hanet et lui a fait une blessure au visage.

Jean Hanet réclame 10 livres tournois.

En tant que de besoin révérend père, ou son procureur, a pris cause pour l'adjoint, concluant comme le promoteur, et aux dépens.

Cela fait, le notaire de cette cause a été commis pour interroger les parties.

Jean Hanet maintient ses allégations, et dit que dans la rixe, l'accusé l'a appelé « villain ladre ».

Dépositions des témoins.

Le premier dépose qu'il était présent.

Jean Hanet et l'accusé avaient un procès qui fut plaidé ce jour-là devant le maire, et c'est en revenant des plaids qu'ils se prirent de querelle.